

Plan de présentation

escouade prévention Nouveaux travailleurs



Atelier d'échanges sur la santé et la sécurité du travail

Discussion guidée sur la santé et la sécurité du travail entre les travailleuses et travailleurs et leur employeur dans le but de susciter leur désir de collaborer activement à la démarche de prévention

Objectifs

À la fin de la rencontre, les travailleuses et travailleurs et leur employeur :

- seront sensibilisés aux conséquences qu'une lésion professionnelle peut avoir sur leur vie et celle des gens qui les entourent ;
- connaîtront leurs droits, leurs obligations et les ressources en matière de santé et de sécurité du travail ;
- sauront identifier les risques et poser des gestes de prévention en milieu de travail.

Présentation offerte en entreprise ou en mode virtuel
Veillez noter que la présentation virtuelle varie légèrement du présent plan.

Durée approximative

60 minutes

Nombre de participantes et participants

De 3 à 20

Obligatoire

La participation active de l'employeur ou de la personne représentant l'employeur tout au long de l'atelier

Mot de bienvenue de l'employeur

- Présentation des agentes et agents de prévention
- Mise en contexte de la présentation
- Importance de la SST pour l'organisation

Message : L'engagement de la direction est un élément essentiel à la prévention des lésions professionnelles. Le mot de l'employeur doit refléter l'importance accordée à la SST par l'organisation.

Mot de bienvenue des agentes et agents de prévention

- Mandat de la CNESST
- Consignes pour un atelier réussi



Photo : Jean-Sébastien Pouliot

Statistiques et exemples de risques

- Activité permettant aux travailleuses et travailleurs de prendre connaissance des statistiques sur les lésions professionnelles et de découvrir des exemples de risques liés à leur milieu d'emploi.

Message : Cette activité peut être adaptée à la réalité de votre établissement. Vous n'avez qu'à partager des données avec les agentes et agents de prévention lors de la préparation pour que des questions propres à votre établissement soient abordées au cours de l'activité (par exemple : dans votre établissement, quels sont les types d'accidents les plus fréquents, combien y a-t-il eu d'accidents dans la dernière année).

Conséquences possibles d'un accident du travail

- Activité permettant aux travailleuses et travailleurs de connaître les conséquences possibles d'un accident du travail sur les différentes sphères de la vie (professionnelle et personnelle).

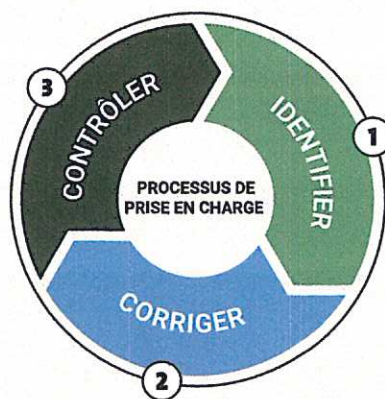
Message : À la fin de l'activité, les travailleuses et travailleurs seront invités à nommer une raison personnelle qui les motive à prendre soin de leur sécurité. Nous vous invitons à partager avec le groupe la principale raison pour laquelle vous souhaitez qu'ils soient en sécurité ou encore la raison qui vous motive, comme employeur, à prendre soin de votre sécurité.

Démarche de prévention : 3 étapes

Analyse globale de l'environnement de travail

La participation active de l'employeur, des travailleuses et des travailleurs lors de cette étape est essentielle. Cela permettra d'adapter l'atelier à votre organisation.

Message : Tout au long de la discussion sur les risques et les moyens de prévention, l'employeur apporte des précisions et renforce les messages de prévention.



Identifier 1

Explication sur l'obligation des travailleuses et des travailleurs de participer à l'identification des risques.

L'employeur présente certains risques propres au milieu de travail.

Corriger 2

Explication sur l'obligation des travailleuses et des travailleurs de participer à l'élimination des risques.

Activité pour identifier les éléments qui favorisent et parfois découragent l'adoption de comportements sécuritaires.

L'employeur présente les mesures de prévention mises en place dans le milieu de travail.

Contrôler 3

Explication sur le rôle des travailleuses et travailleurs à cette étape, bien qu'il s'agisse surtout d'une responsabilité de l'employeur.

Moyens qui peuvent être mis en œuvre pour s'assurer que les correctifs restent en place et demeurent efficaces.

Quoi faire en cas d'accident

- L'employeur présente les informations propres au milieu de travail afin de déclarer les incidents et les accidents. Toutes les informations à présenter se retrouvent dans la fiche de préparation à remplir.

Présentation des droits et obligations des travailleuses et travailleurs et de l'employeur

- Articles 9, 10, 12, 49, 50 et 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST)
- Article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail* (LNT)

Ressources en matière de SST

- L'employeur présente les ressources en SST pour le milieu de travail.
- Les agentes et agents de prévention présentent les ressources en SST de la CNESST et de ses partenaires.

Conclusion

- Remerciement des agentes et agents de prévention
- Mot de la fin de l'employeur